

Partie un

INTRODUCTION

1.1

Engagement de KLA

La firme Kroll Lindquist Avey (« Kroll ») a été engagée par le juge John H. Gomery (« le Commissaire ») représentant Sa Majesté la Reine du chef du Canada pour la Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires.

Kroll a été engagée par le Commissaire pour sa compétence en juricomptabilité afin d'aider la Commission à s'acquitter de son mandat.

Kroll a été chargée des tâches suivantes :

- **recenser la provenance des fonds du gouvernement du Canada, et en dresser la synthèse, pour les dépenses du programme de commandites et les activités publicitaires de 1994 à 2004;**

2 Qui est responsable? Vérification juricomptable

- faire une analyse des fonds engagés par le gouvernement du Canada au titre des dépenses des PSC et des activités publicitaires de 1994 à 2004 et en dresser la synthèse;
- faire une analyse des fonds reçus et de leur utilisation par les agences de communication et de publicité dans le cadre des dépenses des PSC et des activités publicitaires de 1994 à 2004 et en réaliser une synthèse;
- analyser les contrats et les événements gérés par les agences de communication et de publicité (i) ayant reçu des sommes significatives, et/ou (ii) ayant suscité des préoccupations;
- aider les procureurs de la Commission à préparer l'interrogation des témoins, notamment en déterminant les documents et informations pertinents, en identifiant les témoins potentiels, en examinant et analysant les documents, et en participant aux entrevues avec les témoins potentiels;
- effectuer des recherches sur les structures corporatives, la propriété des biens et les transactions des parties concernées;
- aider les procureurs de la Commission à localiser, examiner et cataloguer les documents devant être produits devant la Commission;
- mettre au point un système informatisé de soutien du contentieux; et
- préparer un rapport résumant nos constatations sur les diverses questions soulevées durant les audiences de la Commission.

1.2

Énoncé de qualités

Kroll est une firme de juricomptables, de consultants en contentieux, d'évaluateurs d'entreprises et de redressement d'entreprises comprenant environ 75 professionnels à Toronto et Ottawa, au Canada. Ces professionnels

totalisent de nombreuses années d'expérience dans l'exécution d'enquêtes sur des transactions commerciales douteuses au Canada et à l'étranger.

Kroll fait partie de Kroll Inc., firme de conseil en gestion du risque qui a des bureaux aux États-Unis, en Europe et en Asie.

Robert Macdonald et Steven Whitla, directeurs chez Kroll et comptables agréés désignés spécialistes en juricomptabilité, et Pierre St-Laurent, propriétaire de St-Laurent Faucher, Les juricomptables, également comptable agréé désigné spécialiste en juricomptabilité, ont préparé ce rapport avec l'aide d'autres professionnels sous leur direction et leur supervision. On trouvera leurs curriculums vitae et ceux de leurs collaborateurs à l'appendice A de ce rapport.

1.3

Portée du rapport et limitation de son utilisation

Le présent rapport a été préparé pour le seul usage de la Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires.

Nous n'assumons aucune responsabilité civile ou financière en cas de perte causée à une quelconque partie par la distribution, la publication, la reproduction ou l'utilisation de ce rapport.

Ce rapport repose sur les enquêtes que nous avons effectuées, dont la portée est décrite à la partie 2.0. Si d'autres documents ou informations susceptibles d'avoir une incidence sur nos constatations deviennent disponibles, nous nous réservons le droit de les examiner et de revoir et modifier les constatations présentées dans ce rapport.

4 Qui est responsable? Vérification juricomptable